



TUTORAT – Lycée BOSSUET, CONDOM

Année 2023-2024

Depuis la loi sur les nouveaux programmes du lycée en 2010, les textes suggèrent et imposent de nouveaux dispositifs permettant d'accompagner l'élève, de travailler sur son projet d'orientation et de le guider vers la réussite. Le tutorat fait partie de ces dispositifs. Il se définit comme une action d'aide individualisée qui a pour objectif principal de préparer et d'accompagner l'élève vers l'autonomie et la responsabilité. Il participe ainsi à la lutte contre l'échec scolaire.

-Public concerné :

Le tutorat peut être proposé à un **élève volontaire** correspondant à un ou plusieurs de ces critères :

- manque d'ambition et de motivation
- projet d'orientation qui semble en décalage avec les résultats scolaires du moment (mise en lien avec les partenaires de l'orientation)
- défaut de maîtrise des codes scolaires
- situation de décrochage

-Modalités du tutorat :

Ce suivi individualisé -rencontres régulières sur une période donnée, proposition de petits objectifs à chaque fin de séance- vise à amener l'élève à reprendre **confiance** en lui, à connaître ses faiblesses, ses points forts et pouvoir les analyser afin de gagner en **autonomie**.

Ce dispositif, **souple** dans le temps et **adaptable** selon le profil et les difficultés de l'élève, donne lieu à un **engagement réciproque** entre lui et son tuteur (fiche de contractualisation visée par le tuteur, l'élève et ses responsables légaux).

Ce **n'est pas** une sanction, une aide aux devoirs, un soutien scolaire.

Les professeurs principaux et les CPE sont les **relais** privilégiés dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Tous les **tuteurs** sont membres de l'**équipe** pédagogique et éducative du lycée (enseignants, CPE, AED...). L'élève pourra solliciter l'aide du tuteur de son choix parmi la liste des volontaires.

A l'issue de la période de tutorat, un **bilan** est établi avec l'élève qui décide alors de poursuivre ou de quitter ce dispositif.